

Revue de presse

Journal : La Broye

Date : 28 novembre 2024

Solutions broyardes autour du climat

DURABILITÉ Les communes fribourgeoises se mettent en route pour atteindre la neutralité carbone en 2050. A l'exemple du canton de Vaud et de Saint-Aubin qui participe au projet pilote cantonal pour la mise en place d'un plan climat communal.

PAYERNE

Les communes vaudoises n'ont pas attendu le quart d'heure vaudois pour réduire les gaz à effet de serre (GES) de 50% à 60% d'ici à 2030 et atteindre la neutralité carbone en 2050. Grâce au Plan climat vaudois établi en 2020, elles sont déjà 84 à mettre en place un Plan énergie et climat communal (PECC) (lire l'exemple de Moudon dans *La Broye Hebdo* du 14.11.24). Lors d'une soirée organisée par la Communauté régionale de la Broye (Coreb), mercredi 20 novembre, le canton de Vaud a été invité à présenter le PECC aux représentants des différentes communes broyardes. Quant au canton de Fribourg, il a exposé sa version du plan climat communal (PCCo) qui est encore un projet pilote. Puis, la commune de Moudon qui est passée à la réalisation de son PECC et Saint-Aubin, commune pilote pour le canton de Fribourg, ont partagé leurs expériences face aux enjeux climatiques sur leur territoire.

L'exemple vaudois

L'Etat de Vaud accompagne, depuis 2020, les communes dans les défis climatiques qu'elles doivent relever. «Le plan climat permet de favoriser la mutualisation et les échanges de bonnes pratiques dans le canton», commente Sofia



De g. à dr.: le conseiller communal Philippe Chanex, de Saint-Aubin, le municipal Jean-Philippe Steck, de Moudon, Quentin Pointet, collaborateur scientifique au service de l'environnement, section climat, et Sofia Currit, cheffe de projet à l'OCDC, ont présenté le PECC et le PCCo.

PHOTOMM

Currit, cheffe de projet à l'Office cantonal de la durabilité et du climat (OCDC). Pour élaborer un PECC, les communes peuvent toucher une subvention couvrant 50% des frais d'un mandataire externe et allant jusqu'à 18 500 fr. Une fois leur PECC ficelé, elles ont à disposition 22 fiches action conçues par le canton. Celles-ci les aident à mettre en place les mesures auxquelles elles auront réfléchi grâce au mandataire externe.

«Les communes élaborent un PECC en un an et ont trois ans pour le réaliser. Elles choisissent géné-

ralement entre 10 et 12 fiches action», relève Sofia Currit. La rénovation des bâtiments communaux, la création d'un fonds communal énergie-climat-durabilité, l'encouragement à la mobilité douce sont autant d'actions qui peuvent être réalisées dans le cadre d'un PECC. «Le PECC n'est cependant pas le seul plan d'action des communes. Elles peuvent devenir Cité de l'énergie ou utiliser le modèle du PECC sans subvention», précise la cheffe de projet. Cependant, l'obligation d'atteindre la neutralité carbone d'ici à 2050, figurant dans la

Constitution vaudoise depuis juin 2023, les communes ne pourront pas rester sans rien faire. Dans le cadre du plan climat, 8 millions de francs supplémentaires sont prévus pour aider les communes dans la réalisation de leurs mesures. Le projet sera soumis prochainement au Grand Conseil et mis en œuvre, après validation, durant le premier semestre 2025.

Mise en route fribourgeoise

Cinq autres communes de la Broye-Vully (Faoug, Dompièrre, Ropraz, Trey, Vully-les-Lacs) se sont lan-

cées, comme Moudon, dans la procédure d'un PECC. Du côté fribourgeois, les choses se mettent gentiment en place et c'est surtout depuis l'entrée en vigueur de la loi climat (LClim) en octobre 2023 qu'elles progressent. Tout comme dans le canton de Vaud, la LClim (LClim) oblige les communes à atteindre une réduction de 50% des émissions directes de GES d'ici à 2030 et zéro émission nette d'ici à 2050. Quatre communes pilotes, Saint-Aubin, Givisiez, Belfaux et Vuisternens-devant-Romont, ont commencé à réfléchir à leur plan climat communal (PCCo) qui doit contenir un bilan GES du territoire et de l'administration communale, une analyse des risques et opportunités climatiques et hydrologiques, ainsi que des mesures visant l'adaptation du territoire aux changements climatiques, la sortie de la dépendance aux énergies fossiles et, par conséquent, la réduction de GES.

«Les PCCo accordent aux communes certains pouvoirs comme réglementer les exigences en énergie renouvelable, les normes de construction et de rénovation, choisir le financement des mesures prises ou encore sensibiliser la population», explique Quentin Pointet, collaborateur scientifique au service de l'environnement, section climat. Les communes fribourgeoises qui élaboreront un PCCo, pourront

compter sur un soutien technique de l'Etat et toucher des subventions dès l'entrée en vigueur du règlement d'exécution de la LClim (RClim) projeté en 2025.

Fin de la phase diagnostic

Le projet d'un PCCo a intéressé la commune de Saint-Aubin et sa commission de l'énergie qui se préoccupait du développement durable, mais ne savaient pas comment s'y prendre. «Avec le portefeuille d'actions durables pour les communes fribourgeoises, on est bombardé d'informations concernant le développement durable, mais on s'y perd», avoue le conseiller communal Philippe Chanex, en charge du développement durable. «Pour Saint-Aubin, le PCCo représente une opportunité de fixer des objectifs, de planifier et coordonner des actions, de pérenniser des pratiques durables et de fédérer les collaborateurs.» Actuellement, la commune vient d'achever sa phase diagnostic. Elle réfléchira prochainement à un catalogue de mesures à prendre et compte, entre autres, sur l'aide de la commission de l'énergie et d'un expert externe pour l'établir.

Durant la soirée, Saint-Aubin aura pu profiter des conseils du municipal moudonnois, Jean-Philippe Steck, qui a relaté l'expérience du PECC dans sa commune.

■ MARTINE MACHY